Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture conventionnelle / contestation reçu solde de tout Compte

---
Par Teo

Bonjour a tous
Je souhaiterais être conseillé pour mon affaire Prud Hommes : je suis en procédure avec mon ex entreprise pour obtenir une requalification de ma rupture conventionnelle en licenciement sans cause réelle et serieuse et le paiement d heures supplémentaires
La procédure à été lancée 9 mois après avoir signé le reçu pour solde de tout compte le code du travail dit qu il y a forclusion passé 6 mois or l entreprise m à verse un chèques 2 mois après avoir règle le reçu pour solde de tout compte ma question est la suivante puis je contester ce solde de tout compte compte tenu de ce versement tardif ou est ce impossible ?
Merci par avance pour votre réponse
Cordialement